

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
et de l'aménagement du territoire
Direction des Equipements Publics
De la Wilaya De Mila

:

**Objet : A/S Réalisation d'un lycée type 1000 au niveau du site des 500 LLV pos au 03
Ferdoua, commune de Sidi Merouane ,wilaya de Mila (cités d'habitat intégrées-programme 2022).**

Mise en demeure N°01

Vu :

- le marche n°460/2024 approuvée par le comite des marches publics de la wilaya le 17/12/2024
- l'ordre de service N°01 relatif a la notification du marche le 22/12/2024 .
- l'ordre de service N°02 relatif au démarrage des travaux le 23/12/2024.
- L'avertissement N° 01 qui vous a été adressé le DU 10/09/2025 pour soutenir l'atelier en ressources matériels et humains .
- la correspondance de la subdivision des équipements public de la daïra de sidi merouane le 25/11/2025 portant sur le retard et la cadence faible de la réalisation .
- la correspondance de la direction des équipements publics qui vous a été adressé le 03/12/2025 pour renforcer le chantier par les moyens humains et matériels
- la correspondance de la direction des équipements publics qui vous a été adressé le 31/12/2025 pour renforcer le chantier par les moyens matériels et humains et accélérer les travaux de réalisation.
- la correspondance de la direction des équipements publics qui vous a été adressé le 21/04/2026 pour renforcer le chantier par les moyens humains et matériels
- la correspondance de la subdivision des équipements public de la daïra de sidi merouane le 01/06/2026 portant sur le retard et la cadence faible de la réalisation .
- la correspondance de la subdivision des équipements public de la daïra de sidi merouane le 17/06/2026 portant sur le retard et la cadence faible de la réalisation .
- la correspondance de la subdivision des équipements public de la daïra de sidi merouane le 21/06/2026 portant sur le retard et la cadence faible de la réalisation .

En conséquence , la direction des équipements publics de la wilaya de Mila adresse une mise en demeure N° 02 à l'entreprise **EURL Boussof à Oued Enadja** wilaya de Mila ,pour assumer sa responsabilité en vue de renforcer le chantier par les moyens matériels et humains nécessaires à fin de rattraper le retard important dans les travaux de réalisation dans un délai maximum de 08 jours ,a compter de la première publication de cette mise en demeure dans le BOMOP et dans la presse nationale .

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de prendre les mesures coercitives légales prévues dans ce contexte.